

Mémoire

Livre vert sur la réforme du régime fiscal
du Nouveau-Brunswick

présenté au

Comité spécial de l'examen de la fiscalité
de l'Assemblée législative du N.-B.

par Jean-Luc Bélanger, directeur général
Association acadienne et francophone des aînées
et des aînés du Nouveau-Brunswick

810, rue Centrale

Dieppe, NB

E1A 8G2

Téléphone sans frais : 1-866-523-0090

Courrier électronique : aafanb.nb.aibn.com

Site WEB : www.aafanb.com

Le 7 juillet 2008

L'Association acadienne et francophone des aînées et des aînés du Nouveau-Brunswick vous remercie d'avoir accepté de la rencontrer dans le cadre de la tournée de consultation sur la réforme de la fiscalité au Nouveau-Brunswick.

Une consultation de si grande importance devrait se faire dans un temps de l'année où les organisations et les associations sont plus disponibles. Dès lors, notre association trouve inacceptable que vous la fassiez lors de la saison estivale.

Les conséquences, que pourrait avoir cette réforme pour nos aînés, nous inquiètent énormément. Comme nous, vous êtes bien conscients que plusieurs aînés vivent pauvrement. Certains aînés ont des revenus fixes et d'autres ont des suppléments du revenu. C'est dire que plusieurs vivent sur le seuil de pauvreté et surtout, les plus touchées, ce sont les femmes.

Il ne fait aucun doute que les changements proposés dans cette réforme mettront le fardeau sur les contribuables à faible revenu et surtout les aînés. Ces derniers, comme les autres citoyens, subissent l'augmentation du coût de la vie dans plusieurs domaines. Pour n'en nommer que quelques-uns : la nourriture, les vêtements, l'huile à chauffage, l'électricité, le téléphone, le logement, les taxes et l'augmentation de l'évaluation foncière sur les propriétés.

Notre groupe appuie fortement la proposition d'établir, sur la moyenne de trois ans, l'évaluation foncière des propriétés.

Toutefois, votre gouvernement, semble-t-il, veut ajouter une autre taxe sur l'essence. De prime abord, cette taxe pénalisera davantage les citoyens dans les régions loin des grands centres urbains, qui éprouvent déjà de la difficulté, reliée à la montée du prix du pétrole. L'association **s'oppose fortement à l'augmentation de la taxe sur l'essence, proposée sous le thème « Taxe sur le carbone »**, car les aînés et les citoyens sur Nouveau-Brunswick, à faible revenu et à revenu moyen, payeront pour les familles plus fortunées et les grandes entreprises.

Il ne fait aucun doute que cette réforme fiscale devrait permettre une meilleure répartition de la richesse au Nouveau-Brunswick et elle devrait contenir des mesures précises pour permettent de réduire la pauvreté. Et en fait, elle devrait tenir compte du principe de base d'une saine redistribution

de la richesse. De cette façon, on respecterait l'esprit de « *Chance égale pour tous* » de Louis J. Robichaud.

Une **condition essentielle** pour notre appui à un nouveau régime fiscal davantage centré sur le TVH, c'est que les citoyens, les familles à faible revenu et les aînés ne fassent pas les frais de cette réforme. Les citoyens, les familles à faibles revenus et surtout les aînés doivent continuellement faire face à des défis importants pour joindre les deux bouts.

Pour éviter que ce groupe de la population fasse les frais de la réforme proposée, nous proposons la mise en place d'un crédit similaire à celui de la TPS fédérale. Il serait inacceptable et immoral de transférer les frais de ce changement de régime fiscal aux moins biens nantis de notre province.

Pour notre association, la nécessité de respecter la capacité de payer des aînés et des citoyens au Nouveau-Brunswick est essentielle et non négociable. En outre, nous sommes préoccupés par le développement des régions loin des grands centres urbains et le sous-financement des routes dans les régions du nord du Nouveau-Brunswick.

Par conséquent, nous souhaitons que vous assuriez une plus grande équité dans le partage des coûts de l'entretien et de l'amélioration des routes. En plus, nous souhaitons que vous permettiez une gouvernance municipale plus équitable et que vous permettiez aux DSL de se regrouper avec les municipalités afin de consolider, en même temps, l'autonomie des gouvernements locaux.

En bout de ligne, nous croyons à l'importance d'améliorer l'équilibre fiscal entre les trois paliers de gouvernement de la province.

En terminant, je voudrais vous rappeler que la mission de notre association est de travailler pour les aînées et aînés acadiens et francophones. Nos objectifs sont de favoriser la promotion et la défense de leurs droits et leurs intérêts de façon à leur permettre de s'épanouir pleinement dans leur langue et leur culture dans un milieu sain et équilibré où il fait bon vivre.

Merci bien de votre écoute!

Jean-Luc Bélanger, directeur général
AAFANB